

AVIS DE RECRUTEMENT PAR VOIE D'INTEGRATION AU TITRE DE L'ECOLE ROYALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE

Le concours d'admission, par voie d'intégration, des élèves officiers médecins, dentistes et vétérinaires de l'Ecole Royale du Service de Santé Militaire (ERSSM) sera organisé au titre de l'année 2025, dans les conditions ci-après :

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le recrutement est ouvert aux étudiants des Facultés de Médecine et de Médecine Dentaire du Royaume ainsi que de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, répondant aux conditions ci-après :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre célibataire ;
- Avoir au minimum une taille de 1,65 m pour les garçons et 1,60 m pour les filles ;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire ;
- Etre apte physiquement ;
- Etre inscrit, au titre de l'année 2025-2026, à l'un des niveaux d'études ci-après :
 - 3°, 4° et 5° année pour l'option médecine ;
 - 5° et 6° année pour l'option médecine dentaire ;
 - 3°, 4° et 5° année pour l'option vétérinaire.

Les candidats (es) remplissant les conditions suscitées, doivent s'inscrire sur le site web "www.recrutement.far.ma", **du 29.09.2025 au 14.11.2025 inclus.**

2. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La composition du dossier de candidature sera précisée sur la convocation des candidats retenus.

3. CONVOCATION DES CANDIDATS ET CANDIDATES

La présélection s'effectuera sur la base **de la moyenne générale calculée à partir des moyennes des semestres des années d'études universitaires.** Les candidats (es) retenus par la commission de présélection recevront le moment venu sur leurs **adresses email, une convocation** individuelle contenant les informations nécessaires au passage du concours.

4. ORGANISATION DU CONCOURS

Les candidats (es) retenus à la présélection seront convoqués pour subir les tests de visite médicale, épreuve du sport, les tests psychotechniques ainsi qu'un entretien oral à des dates qui leur seront précisées dans la convocation. Ceux et celles ayant satisfait à l'ensemble de ces tests, seront classés par ordre de mérite, en fonction **de la moyenne générale calculée à partir des moyennes des semestres des années d'études universitaires.**

NB : Pour tout complément d'informations, veuillez contacter l'ERSSM au numéro 06-43-46-29-17 de 10h à 15h.